1 Introduction

2 Examens médicaux par substance

- 2.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle
- 2.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol
- 2.3 Méthacrylate d'Hydroxypropyle
- 2.4 Acide acrylique
- 2.5 Octylphénol éthoxylé
- 2.6 Hydroperoxyde de cumène
- 2.7 Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle
- 2.8 Acide méthacrylique
- 2.9 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Tilte	EmillA – Examens médicaux liés aux substances du produit fdsloctite603
Company	Henkel France SAS
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport liste, pour chaque substance du produit **fdsloctite603**, les examens médicaux de la surveillance de santé des travailleurs prévus par l'Annexe VI.1-4 du Code du bien-être au travail (Belgique).

2 Examens médicaux par substance

2.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle

Identification

- N° CAS : 46729-07-1
- N° EINECS : 256-277-5

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.23.5	Esters organiques et dérivés halogénés	Pour les acétates de glycoléthers: voir la rubrique 1.23.3. Pour les organophosphorés: voir la rubrique 1.13.2. Pour les insecticides carbamates: détermination de l'activité de la cholinestérase dans le sang.	Annuelle.
2.2.1.3	solvants organiques en général, dérivés organo-chlorés, térébenthine et autres terpènes, dérivés alkylés du cumène (paraméthylisopropylbenzène) et leurs produits de substitution	examen dermatologique (éventuellement tests cutanés, épicutanés, immunologiques)	Annuel.

2.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

Identification

- N° CAS : 1189-08-8
- N° EINECS : 214-711-0

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.23.5	Esters organiques et dérivés halogénés	Pour les acétates de glycoléthers: voir la rubrique 1.23.3. Pour les organophosphorés: voir la rubrique 1.13.2. Pour les insecticides carbamates: détermination de l'activité de la cholinestérase dans le sang.	Annuelle.

2.3 Méthacrylate d'Hydroxypropyle

Identification

- N° CAS : 27813-02-1
- N° EINECS : 248-666-3

Non disponible

2.4 Acide acrylique

Identification

- N° CAS : 79-10-7
- N° EINECS : 201-177-9

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.24.1	Acides organiques classifiés comme dangereux	Examen dirigé (peau, yeux), tests rénaux (acide oxalique).	Annuelle.

2.5 Octylphénol éthoxylé

Identification

- N° CAS : 9036-19-5
- N° EINECS : None

Non disponible

2.6 Hydroperoxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Non disponible

2.7 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle

Identification

- N° CAS : 109-16-0
- N° EINECS : 203-652-6

Non disponible

2.8 Acide méthacrylique

Identification

- N° CAS : 79-41-4
- N° EINECS : 201-204-4

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.24.1	Acides organiques classifiés comme dangereux	Examen dirigé (peau, yeux), tests rénaux (acide oxalique)	Annuelle

2.9 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Identification

- N° CAS : 114-83-0
- N° EINECS : None

CODE	CATÉGORIE	EXAMEN	FRÉQUENCE
1.29	Amines et hydrazines aromatiques et leurs dérivés halogénés, phénoliques, nitrosés, nitrés et sulfonés	Détermination de la méthémoglobine dans le sang. Pour l’aniline: dosage du para-aminophénol dans l’urine.	Trimestrielle.